

REUNION DU COMITE SYNDICAL
du samedi 8 novembre 2008
à partir de 9 heures 30 à la salle polyvalente
Vaivre-et-Montoille

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte rendu de l'activité du SIED 70 depuis la réunion du comité syndical du 19 avril 2008
- 2) Adhésion de nouvelles communes et départementalisation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité
- 3) Constitution des commissions, délégations aux vice-présidents et indemnités
- 4) Orientations budgétaires 2009



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

POUVOIR

à remettre en début de séance par le titulaire du pouvoir qui aura à émarger à la place du délégué représenté

Je soussigné (e), délégué (e) de la commune
de....., empêché (e) d'assister à l'Assemblée Générale du 8 novembre 2008, donne pouvoir
à M....., délégué (e) de la commune de, pour
me représenter et voter en mon nom à cette réunion.

Fait à le
(1)

(1) Ecrire « Bon pour pouvoir »

Nota : - pour sa commune d'élection, un suppléant n'a pas besoin du pouvoir d'un titulaire
- un délégué ne peut disposer que d'un seul pouvoir
- le pouvoir ne sert pas au calcul du quorum.

ADHESIONS ET DEPARTEMENTALISATION

Suite aux arrêtés n° 1438 et 2272 respectivement des 26 juin et 2 septembre 2008 de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône, le SIED 70 compte 420 communes adhérentes pour une population totale de 203 231¹ habitants, soit 84% de la population totale du département.

Les communes non adhérentes peuvent être séparées en 2 groupes, celles adhérentes au Syndicat intercommunal d'électrification de Ray-Cendrecourt (SIER) : 69 communes pour 26 708¹ habitants et les 56 communes qui ont conservé l'intégralité de leur pouvoir d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité qui représentent 11 882¹ habitants.

Par délibérations respectives de leurs conseils municipaux des 6 et 23 mai, 6, 10 et 13 juin, 4 juillet, 10 et 11 septembre 2008 ; les communes de BUSSIERES, CREVANS, LIEUCOURT, SAINT-SULPICE, MARNAY, MALANS, MONTOT, CHAMPEY et SAVOYEUX, ont demandé leur adhésion au SIED 70. Le Comité aura à se prononcer sur ces adhésions, étant précisé que pour les communes de BOUSSERAUCOURT et JONVELLE, leur adhésion sera entérinée dès que le Syndicat intercommunal de la Saône au Coney auquel elles adhéraient, adhérant lui-même au Syndicat mixte d'électricité des Vosges aura été dissout dans le cadre de la départementalisation déjà engagée dans ce département.

L'action menée par les membres du Bureau syndical qui a permis l'adhésion de ces 9 communes va dans le sens de la départementalisation voulue par les pouvoirs publics qui renforcera le pouvoir de nos villes et communes dans le service public de l'électricité.

Cette départementalisation n'entraînera, d'une part, pas de conséquence financière pour les nouveaux adhérents puisque le SIED 70 ne demande pas de cotisation et de plus, participe financièrement à tous les travaux qu'il réalise et, d'autre part, aucune perte de pouvoir pour les communes qui viendront y adhérer puisque la compétence d'organisation du service public de l'électricité n'est que très rarement réalisée par une commune isolée.

Chaque délégué au Comité doit rappeler aux élus des communes non encore adhérentes au SIED 70 qu'il est amené à rencontrer, l'action menée par le SIED 70 pour obtenir l'adhésion volontaire des communes isolées avant que les services de l'Etat prennent la décision d'engager la procédure de création d'un syndicat départemental prévue au Code des collectivités territoriales.

¹ Chiffres calculés à partir des derniers recensements ayant fait l'objet d'un arrêté publié au journal officiel

COMMISSIONS - DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS ET INDEMNITES

Comme le Président du SIED 70 l'a annoncé lors de la réunion qui a vu son élection le 19 avril dernier, sa volonté est que les élus du syndicat soient plus proches des communes adhérentes.

Pour cela, il a donné délégation aux vice-présidents du SIED 70 d'animer les commissions indiquées ci-après :

ENVIRONNEMENT : Catherine DUTRUCH : Questions environnementales, recyclage des matériels et matériaux. Les énergies nouvelles et renouvelables. Maîtrise de l'énergie et des énergies décentralisées. Actions de sensibilisation aux économies d'énergie, coordination des actions d'aide et de soutien à l'usager.

ENERGIE-BOIS : Robert BOURQUIN : Activité du syndicat dans le domaine du bois-énergie, tant sur la maîtrise d'ouvrage, que sur l'assistance à maître d'ouvrage et sur le suivi du fonctionnement et l'approvisionnement en combustibles. Ressources financières du service

TRAVAUX : Raymond BILQUEZ : Réalisation des réseaux d'électricité, d'éclairage public, de génie civil de télécommunications. Coordination des actions hygiène et sécurité liés aux travaux d'investissement. Compétences éclairage public et travaux de génie civil; abaissement de puissance des installations d'éclairage public.

CONCESSION : Gilles MARTINET : Gestion des services publics de distribution de l'électricité et de gaz. Suivis des cahiers des charges de concession

Chaque commission sera constituée de 2 à 3 membres du Bureau syndical et de 15 membres au maximum du Comité syndical et les Présidents de chaque commission auront pour rôle de proposer au président des actions en vue d'améliorer les services rendus par le syndicat à ses adhérents.

Les membres du Comité souhaitant travailler au sein d'une de ces commissions sont priés de faire acte de candidature auprès des services du SIED 70, notamment pour ceux qui ne pourraient participer à la réunion du Comité du 8 novembre.

En contrepartie des frais entraînés par ces actions pour le compte du SIED 70, le Comité syndical aura à se prononcer sur le taux des indemnités à verser aux Vice-présidents, étant précisé que le versement de ces indemnités entraînera la suppression du remboursement des frais de déplacement qu'ils perçoivent actuellement pour les diverses réunions auxquelles ils sont amenés à participer sur le territoire du syndicat.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Budget principal

Les investissements réalisés par le syndicat sur le réseau de distribution publique d'électricité étant restés dans un compte d'immobilisation en cours, le receveur a signifié qu'il y avait lieu de le classer dans un compte définitif, ce qui nécessite de procéder aux amortissements de ces travaux et des subventions reçues en contrepartie.

Ces amortissements seront linéaires sur une durée de 40 années et ils seront réalisés à partir de 2010, en lots correspondant à l'ensemble des travaux mandatés et des recettes perçues au cours de l'année précédente. Pour le budget 2009, le 1^{er} lot comprendra outre les opérations réalisées en 2008, l'intégralité des travaux et subventions figurant au compte de gestion 2007 du receveur.

S'agissant des charges tant à caractère général que de personnel, leur montant global pour 2009 ne dépassera pas 1% du montant du budget 2008.

Pour les travaux, le montant global des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité est diminué d'environ 15% pour tenir compte de l'aide exceptionnelle que le Conseil général avait accordée en 2007.

On trouvera ci-après le tableau de l'enveloppe financière des investissements prévus en 2009 sur le réseau de distribution publique d'électricité, l'éclairage public et le génie civil de télécommunications.

PRO-GRAMMES	TRAVAUX	Montant global des travaux	Montant des travaux en régie	Ventilation des ressources					Participation du SIED 70
				TVA récupérée	FACE	Département	Conces-sionnaires	Demandeurs de travaux	
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE									
Programme du FACE :	Tranche A/B : extension et renforcement	2 300 000 €	213 700 €	341 900 €	1 150 000 €	0 €	0 €	614 200 €	193 900 €
	Tranche S : sécurisation fils BT nus	200 000 €	18 600 €	29 700 €	124 000 €	0 €	0 €	35 200 €	11 100 €
	Tranche C : aménagement esthétique	1 500 000 €	139 400 €	223 000 €	400 000 €	5 000 €	0 €	661 500 €	210 500 €
	Totaux	4 000 000 €	371 700 €	594 600 €	1 674 000 €	5 000 €	0 €	1 310 900 €	415 500 €
Programme départemental :		300 000 €	27 900 €	44 600 €	0 €	150 000 €	0 €	80 100 €	25 300 €
Programme syndical:		2 000 000 €	185 800 €	297 300 €	0 €	0 €	120 000 €	1 174 100 €	408 600 €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 300 000 €	585 400 €	936 500 €	1 674 000 €	155 000 €	120 000 €	2 565 100 €	849 400 €
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT: Autres programmes syndicaux :									
S _{EP}	<u>Eclairage public</u>	2 000 000 €	185 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 635 900 €	364 100 €
S _{GCT}	<u>Génie civil de télécommu-nications</u>	800 000 €	74 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	725 700 €	74 300 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 800 000 €	260 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 361 600 €	438 400 €
TOTAUX GENERAUX		9 100 000 €	845 500 €	936 500 €	1 674 000 €	155 000 €	120 000 €	4 926 700 €	1 287 800 €

S'agissant des redevances de concession, elles seront en augmentation d'environ 40% par rapport à 2008, notamment du fait des travaux déclarés terminés en 2007 dont le montant a été plus important que celui des travaux terminés en 2006, mais également grâce à l'augmentation de la population de la concession résultant de l'adhésion de nouvelles communes dont Vesoul.

Budgets annexes

Le budget "EnR Conseil" :

Mise en place pour les prestations que le SIED 70 réalisaient dans le cadre de la convention initiale passée avec le Conseil général et l'Ademe, il ne devrait rester à percevoir qu'une somme de 3 750 € de la part de l'Ademe en 2009.

Les amortissements des biens seront transférés dans le budget principal du syndicat.

Le budget "EnR Prestations de services" :

L'année 2009 verra la réalisation vraisemblable d'études de faisabilité à Coisevaux, Froideconche, Gy, Marnay, Raddon-Et-Chapendu et Rioz, ainsi que la construction de chaufferies à Amance, Breurey-Les-Faverney, Champey, Combeaufontaine, Gy, Jussey, Moncey, Passavant-La-Rochère Ronchamp pour lesquelles le SIED 70 assurera une mission d'assistance à maître d'ouvrage.

Le budget "EnR Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin" :

Après une mise en service en septembre 2008, l'ensemble des travaux aura été soldé sur l'exercice 2008. L'année 2009 sera donc la 1^{ère} année d'exploitation complète de la chaufferie.

Le budget 2009 comprendra l'amortissement des investissements réalisés et des subventions perçues.
